Ecrit par Echo du Mardi le 31 octobre 2023

LOUISROSE SAS



LEGI-ACT'
SOCIETE d'AVOCATS
3 Av. de la Synagogue
Résidence Bonaventure
BP 10091
84006 AVIGNON CEDEX 1

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 03 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 31 octobre 2023 sous réserves d'incidents

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 31 octobre 2023

les avocats

LEGI-ACT'
SOCIETE d'AVOCATS
3 Av. de la Synagogue
Résidence Bonaventure
BP 10091
84006 AVIGNON CEDEX 1

Suivant acte sous seing privé en date du 19.10.2023, il a été constitué sous la dénomination ci-dessous une société par actions simplifiée régie par la Loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : LOUISROSE

CAPITAL : 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire

SIEGE SOCIAL : 2 avenue de Bonaventure – 84000 AVIGNON

OBJET : – L'acquisition et la gestion de tous titres de participations et de tous placements, tels que valeurs mobilières, droits sociaux et tous autres titres de toute nature ; – L'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ; – La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables au profit de ses filiales ou sous-filiales ; – L'exercice de tous mandats sociaux ; – L'obtention de toute ouverture de crédit, prêt ou facilité de caisse, destinées au financement de ces opérations, avec ou sans l'octroi de toutes garanties ; – La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie notamment de création de sociétés nouvelles et groupement, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise ou de dation en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; – La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, – Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

DUREE : 99 ans à compter de l'**immatriculation** au RCS d'AVIGNON.

PRESIDENT : Monsieur Patrick CHAMPION, né le 1er Juillet 1965 à AVIGNON (84), demeurant à COURTHEZON (84350) 624 route de Beauregard

CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET EXERCICE DU DROIT DU VOTE : Chaque action donne droit à une voix.

Ecrit par Echo du Mardi le 31 octobre 2023

CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre actionnaires. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés, présents et représentés, disposant du droit de vote.
Le Président

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !